COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2024-070

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion Ordinaire du 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le Seize du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Maisontiers, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation: 10 septembre 2024

19 présents + 5 pouvoirs (24 votes sur 28) : Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u> : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- √Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou: /
- √ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ <u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u> : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEOUEL, Micheline REAU

5 pouvoirs :

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédérique DAMBRINE adonné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés: Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Maryse BARIGAULT, Fabrice DURAND, Huguette ROUSSEAU, Françoise RICHARD et Mathias DIXNEUF

Jean-Louis RIDOUARD a été élu secrétaire de séance

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

DECHETS Vente du camion MAN

Suite à la suppression des points d'apport volontaire pour les emballages et le papier, la création en déchèterie de nouvelles filières de tri évacuées par des prestataires et le rapprochement de certains dépôts (Bati recyclage à Airvault par exemple), il ne semble pas nécessaire d'avoir 2 camions pour gérer l'évacuation des déchets.

Il est donc proposé de vendre le camion Man avec Ampliroll et grue via le site de vente aux enchères Agorastore et de déléguer la conclusion de la vente au Président.

- Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération D2021-033 du 23 mars 2021 validant le contrat avec Agorastore ;

- Vu la délibération n°D2023-061 du 26 septembre 2023 délégant au Président la cession de biens meubles jusqu'à 4 600€ ;
- Considérant la suppression des points d'apport volontaire pour les emballages et le papier, la création en déchèterie de nouvelles filières de tri évacuées par des prestataires et le rapprochement de certains dépôts (Bati recyclage à Airvault par exemple), il ne semble pas nécessaire d'avoir 2 camions pour gérer l'évacuation des déchets ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

 De donner délégation au Président de vendre le véhicule dont l'estimation est supérieur à 4 600€ comme mentionnés ci-dessous :

Véhicule	
Camion:	Ampliroll
Marque:	MAN 26.404
Année :	2007
Energie :	Diesel
Kilométrage	: 664 232

- ▶ De sortir le bien du patrimoine de la CCAVT enregistré conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57 ;
- ▶ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 17 septembre 2024 Et ont signé Le Président et Le Secrétaire

Le Secrétaire de séance, Jean-Louis RIDOUARD, Le Président, Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20240919-19-DE

Acte certifié éxécutoire

Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48